



Paris, le 16 mai 2013

CEREMA : comité de suivi du 13 mai 2013

Destination « CEREMA V2 »...en attendant la « V3 » ?

Le précédent comité de suivi avait été l'occasion d'enfoncer un certain nombre de coins dans les certitudes affichées par l'administration et l'équipe de préfiguration. Aussi, FO attendait de ce comité de suivi la présentation d'un document d'organisation « V2 » comprenant des inflexions nettes en réponse à ses analyses et interpellations. Et ce avant que le chantier CEREMA ne poursuive son cours sous le signe - une fois encore - de l'urgence, au travers de la consultation des Comités techniques locaux les 23 et 24 mai et du Comité technique ministériel le 30 mai.

Sauf, comme l'a soulevé FO en séance, à ce que l'urgence ayant présidé au choix du parcours législatif n'amène un grain de sable pour le moins grippant au processus, la loi sur les transports ayant été portée devant le Conseil constitutionnel. Et nul ne sait à ce stade ce qui peut ressortir de cet examen dont les conclusions seront rendues d'ici fin mai (le 25 mai précisément).

A défaut de certitudes, ce comité de suivi « entre deux eaux » serait au moins révélateur de la capacité d'écoute de l'administration !

Échanges préalables :

En ouverture de la réunion, FO prend acte de certaines inflexions quant à la méthode de conduite du débat sur l'organisation du CEREMA.

Que d'énergie il aura fallu dépenser pour obtenir que le débat sur l'organisation du CEREMA sorte du périmètre restreint de l'équipe de préfiguration !

Et FO aura su y jouer sa partition, contribuant via ses analyses et alertes à faire bouger les lignes... et contraindre l'administration à présenter un document d'organisation « V2 ».

Sur le contenu même de ce document, certaines inflexions importantes sont à noter, intégrant pour partie les demandes formulées par FO. Pour autant, force est de constater que bon nombre de sujets restent à creuser, y compris en matière de définition précise des rôles respectifs des différents étages de la fusée CEREMA, et de ses relations avec le « monde extérieur ».

Par ailleurs, FO a de nouveau interpellé l'administration sur les freins à la mobilité qui vont de facto se créer entre le CEREMA et les zones de gouvernance publiant des postes

réservés pour cause de « sur-effectifs ». Dans ces régions, le risque de mobilités sortantes de l'enveloppe CEREMA (et donc de pertes de compétences) lors des deux prochains cycles est non négligeable, sans parler du risque à moyen terme d'entraver les échanges entre le CEREMA et les autres services ministériels. Et d'entraver au passage les parcours professionnels et l'enrichissement des compétences collectives des services.

L'administration dit « y être attentive » et va y réfléchir... lorsqu'il sera trop tard ?

Toujours sur les questions de mobilité, FO est intervenue pour pointer une nouvelle fois les difficultés issues de la suppression des listes additives, amenant de l'aveu même du préfigurateur à envisager de s'opposer à certaines mobilités internes vers le siège du CEREMA... par crainte de ne pouvoir pourvoir les postes libérés !

FO a de plus rappelé que les postes du CEREMA avaient vocation à être publiés sur les listes de postes ministérielles, et en aucun cas sur une liste « externe ».

Dossier de présentation de l'organisation du Cerema « V2 » : **(voir en annexe la version commentée par FO)**

Comme annoncé lors de la précédente réunion, le document d'organisation a subi de nombreuses inflexions. Et les remarques formulées lors de cette réunion devraient conduire à la production d'un document d'organisation « V3 » produit pour le 15 mai et transmis aux comités techniques locaux et ministériel ainsi qu'au comité de suivi.

Pour autant, il est rappelé que la définition de l'organisation du Cerema se précisera dans les mois qui suivent et que, par conséquent, la version présentée aux prochains CT locaux et CTM ne sera pas une version définitive.

Répartition des rôles entre les différents étages de la « fusée » CEREMA :

En dépit des précisions apportées à l'occasion de cette « V2 », subsistent un certain nombre de zones d'ombre ne permettant pas de déterminer le « qui fait quoi » et définir précisément les différentes missions. Comme l'ont souligné avec nous les autres OS, il serait bon de préciser dans ce document ce que désignent des termes récurrents comme « *pilotage* », « *animation* » ou « *synthèse* », afin de faciliter la même compréhension par tous de ce texte. Et de le définir précisément domaine par domaine...

Et ce en particulier dès lors que l'on aborde des domaines transversaux : construction, risques, prototypes, métrologie, géotechnique... Qui fera quoi entre directeur délégué thématique au sein de la D4P ou de la DSTREI, direction technique chargée le cas échéant d'une fonction de « synthèse », directions territoriales et PCI existants ? Si l'on peut espérer que la « V3 » annoncée dans les heures qui viennent apporte quelques éclairages à ce sujet, la teneur des échanges laisse présager que le travail de clarification est loin d'être terminé...

Le préfigurateur a d'ailleurs admis qu'un certain nombre de zones d'ombres subsistaient à ce stade, et a indiqué qu'un premier exercice permettra d'y voir plus clair dans l'organisation : la préparation du programme d'actions 2014, au prochain semestre.

Enfin, FO a alerté l'administration sur l'attention à porter à bien traiter l'interface entre aménagement de l'espace public urbain et conception des infrastructures urbaines. Au risque - dans la négative- de perdre des compétences précieuses actuellement présentes au sein du département voirie du CERTU (et ayant vocation à rejoindre la direction

technique infrastructures de transports et matériaux).

PCI :

Une précision a été apportée pour indiquer que les reconductions tacites des protocoles ne concernaient que ceux arrivés à échéance jusqu'à présent. L'incertitude est donc toujours de mise concernant l'avenir des PCI, ce qui, comme nous l'avons fait remarquer, ne va pas faciliter le choix des agents dans la phase de prépositionnement.

FO a demandé que la cartographie des PCI « arrivant à échéance » soit dressée en urgence !

Prise de commande :

Le sujet est encore largement à défricher.

En réponse à l'une de nos interrogations, le préfigurateur a affirmé en séance que la contractualisation avec des partenaires locaux serait du ressort de la direction territoriale (en informant le siège). Il a par ailleurs affirmé que les commandes provenant des DAC ne passeront pas nécessairement toutes par les DTec. Pour les domaines concernés (non précisés), le pilotage, qu'il se situe en DTec ou non, s'annonce ardu !

Par ailleurs, la D4P n'aura pas un rôle de gendarme mais sera vigilante à la bonne répartition des commandes entre les différentes directions territoriales.

Mission qualité :

En réponse à notre interpellation, le préfigurateur a indiqué qu'il n'y aura pas de démarche qualité unique appliquée à l'ensemble du CEREMA.

Par ailleurs, là où il y a des certifications (ISO 9001, COFRAC, ...), les démarches seront maintenues. En écho aux débats relatifs à l'organisation du CEREMA, FO a fait remarquer que la première pierre d'une démarche qualité est le « qui fait quoi ».

Il y a donc du travail en perspective...

Gestion des compétences :

Domaine apparaissant éclaté, à défaut d'être partagé, dans le document d'organisation, FO a demandé que soit éclaircie la répartition des rôles entre D4P et SG/DRH.

Sur ce sujet encore une fois, l'administration a admis l'existence d'une zone d'ombre à lever...

Organigrammes (accès aux projets [ici](#)) :

Il n'y a pas eu de travail d'harmonisation entre les organigrammes des différentes directions, qui sera réalisé plus tard.

Ce qui conduit à des situations assez surprenantes comme la présence d'une direction

technique et d'une direction scientifique au sein de la direction technique « Eau, mer et fleuves » (sic !).

Il n'est donc pas facile d'établir un pronostic sur la durée de vie des organigrammes soumis à l'avis des CT...

Autres sujets :

Effectifs :

Rappelons que pour la création du siège au 1er janvier 2014 de 101 agents, la préfiguration prévoit de prélever quelques 93 ETP (intégrant les baisses d'effectifs 2012/2013 et le déficit de contribution ministérielle à la mise en place du siège) sur les 11 services, ce qui représente une moyenne proche de 3%. Ponction impactant très directement la capacité opérationnelle du CEREMA !

Sachant que ce n'est qu'un début puisque le dimensionnement à terme du siège est prévu entre 130 et 140 ETP. Sans vision stratégique à ce stade sur la répartition des renforts dans les différentes unités du siège... ni sur la répartition des « ponctions » au sein des autres composantes du CEREMA ! On arrive donc à un prélèvement moyen sur les 11 services de 4%. Une telle réduction d'effectifs, arrivant après des années de RGPP prolongées par la MAP, a réduit de nombreuses équipes à une taille critique. Menaçant purement et simplement l'implantation territoriale de certaines missions. Mais la DRI l'affirme : « *la création du CEREMA va augmenter la productivité, la baisse d'effectifs techniques n'est donc pas un problème.* » Affirmation que nous ne partageons pas...

Chaque CT local sera bien entendu amené à se prononcer sur les projets d'organigrammes à l'aune de l'impact de cette réduction de capacité opérationnelle des services !

Implantation du siège :

Après avoir refusé la création de nouveaux locaux (provisaires) sur le site de Bron, la DAFI a acté qu'il sera nécessaire de trouver

des bureaux supplémentaires à ceux actuellement présents sur le site. Par conséquent, une piste de recherche actuelle est la location de bureaux à proximité immédiate du site de Bron. En complément, il est demandé aux services actuellement présents sur le site (CETU, DIT\GRA) de densifier leur occupation pour libérer des bureaux.

Si l'on ne sait pas encore à ce stade si le CEREMA fera un carton, certains agents vont devoir y passer sans attendre...

CRIRC :

L'option « DIR » reste celle poussée par le ministère... mais les débats interministériels ne sont pas clos ! Les agents placés en otages de luttes de pouvoir...

Année de décalage des ISS :

Les agents du CEREMA étant en PNA, ils continueront à bénéficier des mêmes conditions statutaires qu'auparavant. Pour autant, en réponse à l'interpellation de FO, la DRH a affirmé qu'il n'est pas prévu de provisionner les années de décalage d'ISS sur le budget du CEREMA et qu'elles seront prises en charge par la ministère en cas de départ en détachement à la sortie du CEREMA. Précision qu'il convient de garder en mémoire !

Nomination du DSTREI :

En outre, après avoir dû batailler en séance, nous avons appris le nom du futur DSTREI.

Actuellement directeur technique adjoint de l'IGN, Jean-Philippe Lagrange rejoindra l'équipe de préfiguration à compter du 1er juillet.

Prochaines échéances :

Prochaine réunion du Comité de suivi : mardi 11 juin 2013 avec au menu le projet de décret,

Consultation des Comités techniques de proximité : 23 et 24 mai 2013,

Consultation du Comité technique ministériel : le 30 mai 2013